

Animation et développement économique du territoire du Pays Vichy-Auvergne

La nouvelle charte du Pays Vichy-Auvergne élaborée en 2011, à l'issue des réunions de concertation qui ont eu lieu dans le cadre de l'InterScot, a identifié l'axe économique comme un axe de travail indispensable au service de notre territoire.

L'animation et développement économique du territoire du Pays Vichy-Auvergne en lien avec les consulaires est une priorité afin :

- D'améliorer l'accueil des nouveaux arrivants qui s'installent sur le territoire,
- Et de participer à l'élaboration d'actions spécifiques comme le FISAC (Fonds d'intervention des activités commerciales artisanales et de services).

Pour parvenir à ce travail mutualisé, Nicole Eymard, Présidente du Pays Vichy-Auvergne, a signé une convention avec :

- l'interconsulaire de l'Allier : Chambre des Métiers, CCI de Moulins-Vichy et Chambre d'Agriculture
- la CCI du Puy-de-Dôme
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme



Renseignements :

Estèle Rival
Chargée de Mission InterSCoT
Accueil d'actifs et développement économique
04 70 96 57 15
entreprendre@pays-vichy-auvergne.fr



METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE COOPÉRATION AU SERVICE DU TERRITOIRE

L'objet de cette convention est de définir et partager des objectifs communs, de favoriser et de mettre en place des actions de coopération qui visent au développement économique du Pays Vichy-Auvergne.

Le cadre de partenariat, défini dans la convention inclut le programme d'actions figurant dans le contrat de Pays signé le 08 février 2010 par l'Etat, la Région, le Département, le Pays et le Conseil de Développement du Pays Vichy- Auvergne.

Dès sa création, le contrat de Pays envisageait un partenariat avec l'Interconsulaire Allier et du Puy-de-Dôme sur un développement économique structuré et organisé sur le territoire du Pays visant à :

- Renforcer les activités existantes,
- Faciliter la transmission reprise des entreprises,
- Accompagner la création d'activités, l'initiative économique et l'innovation,
- Améliorer les conditions d'accueil de nouveaux actifs (promotion, accueil, accompagnement),
- Participer à l'élaboration d'actions spécifiques du pays (ex : FISAC, étude et mise en oeuvre) ou actions de structuration de filières ou tout autres actions ...,
- Favoriser l'emploi et la formation,
- Mettre en place un réseau d'acteurs politiques, économiques et sociaux sur les territoires,
- Mettre en place des actions de coopération dans le cadre de programme européen,
- Développer l'ingénierie et l'animation du territoire,

UN ENGAGEMENT COMMUN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2010 et 2011, le Pays Vichy-Auvergne a conduit une étude du territoire visant à dessiner notre avenir : il s'agit de l'InterSCOT.

Cette étude a abouti, fin 2011, à l'élaboration des orientations thématiques et à la définition d'une organisation territoriale du Pays Vichy-Auvergne, présentées à travers tout le territoire.

Initialement prévu à l'automne, le plan d'actions est aujourd'hui opérationnel et la nouvelle charte de Pays est élaborée . Elle a identifié l'axe économique comme un axe de travail indispensable au service de notre territoire.

Engagement des signataires de la convention pour l'animation et développement économique du territoire du Pays Vichy-Auvergne.

L'engagement de chacune des parties est réciproque en fonction des missions et des objectifs de chacune et dans le respect de leur déontologie spécifique.

Il porte sur :

- L'échange d'informations et une communication concertée,
- L'animation économique à l'échelle du territoire du Pays,
- La mise à disposition de moyens humains, de données ...,
- Le renforcement des dynamiques économiques externes notamment avec le Pays du Grand Clermont,

BÂTIR UN RÉSEAU D'INFORMATION

Les signataires de la convention, s'engagent à :

- S'informer régulièrement de leurs activités respectives, notamment par une présence croisée dans des réunions et instances appropriées,
- Favoriser les échanges entre les partenaires afin d'identifier les actions spécifiques qui pourraient être développées dans des champs communs d'intervention,
- Rechercher et mobiliser les financements et partenaires potentiels pour les opérations,
- Partager et échanger des informations et des données économiques,
- Communiquer de façon commune et diffuser dans leurs réseaux tous les documents,



LE PAYS-VICHY-AUVERGNE PILOTE DE L'OPÉRATION



Le Pays Vichy-Auvergne assure l'animation générale auprès des territoires et des acteurs économiques, un animateur ayant été recruté par ses soins.

L'Interconsulaire Allier, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme, au-delà de leurs missions régaliennes, s'engagent à travailler avec le Pays Vichy-Auvergne sur son projet d'attractivité économique du territoire, et chaque partenaire identifiera un référent pour la mise en œuvre des actions communes. Les techniciens des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de l'Allier et du Puy-de-Dôme collaboreront en étroite relation avec l'animateur du Pays Vichy-auvergne à toutes les actions de sa compétence visant au développement économique du Pays.

Le FISAC :

Première action du Pays Vichy-Auvergne en matière économique.

Dans cette étude ce sont les Consulaires et le Pays qui vont faire les prescriptions et produire une analyse fines et détaillées du territoire. Ce n'est pas un cabinet externe mais vraiment les acteurs du territoire qui vont produire un diagnostic complet et exhaustif des activités économiques du territoire, et définir les axes d'interventions prioritaires.

Le FISAC qu'est-ce que c'est ?

Le FISAC est un Fonds d'intervention des activités commerciales artisanales et de services.

En lien avec la DIRECCTE, cette action vise à négocier avec l'Etat une enveloppe à destination des bourgs-centres du territoire afin de revitaliser les commerces, l'artisanat et les services, et l'animation commerciale. Un cahier des charges a été défini avec les techniciens des EPCI et les consulaires pour lancer une étude.

Une réunion a été organisée avec le Sous-Préfet pour un appui de l'Etat sur ce volet et des recherches de financement sont en cours pour un démarrage au printemps 2012. Cette étude intègrera le volet GTEC (Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences) et une action spécifique sera mise en place pour la création d'emplois localement, avec la participation du dispositif « Graines d'Emplois » via le FIAD (Fonds d'investissement Auvergne Durable).

La première phase de l'étude, un diagnostic territorial et économique, sera réalisée par le Pays en lien avec les consulaires afin de définir les besoins et attentes des chefs d'entreprises. La deuxième phase sera confiée à un cabinet d'études dont la mission sera définie par la validation d'axes stratégiques issu du diagnostic.

Pays Vichy-Auvergne - Atrium - 34 Avenue de Gramont - 03200 VICHY

www.paysvichyauvergne.com

Contact presse : Christel DEBOUT